



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION REGIONALE DE L AGRICULTURE ET DE L ELEVAGE DIANA
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 02-AOO/2024/MINAE/SG/DRAE.21/PRMP

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 12/08/2024 publié dans TELE ET RADIO VARATRAZA ANTSIRANANA en date du 13/08/2024, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour " **TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU PERIMETRE IRRIGUE DE LA BASSE MAHAVAVY DANS LA REGION DIANA** repartis en 4 lots: Lot 1: Travaux comblement des brèches pour la remise en état d un tronçon de 150m de long à Antazoalava Sengaloka de la digue de protection du Périmètre Irrigué de la Basse Mahavavy dans la Commune Urbaine d Ambilobe, District d Ambilobe; Lot 2: Travaux de remise à la cote et à la forme de six (06) points bas et Aménagement des trois (03) rampes d accès en perré maçonné sur la Digue de protection du Périmètre Irrigué de la Basse Mahavavy dans la Commune Urbaine d Ambilobe, District d Ambilobe; Lot 3: Travaux de Construction d une bâche de 30m sur le canal CPRG du Périmètre Irrigué de la Basse Mahavavy à Antagnantanana dans le Fokontany d Antagnantanana, Commune Rurale Ampondralava, District d Ambilobe; Lot 4: Travaux de creusement du canal principal du Périmètre Irrigué d Ankivanja dans la Commune Rurale d Ambondrona, District d Antsiranana II (relance). "

Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots , mais ne peut prétendre qu'à un (1) Lot(s) au maximum. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix forfaitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du Responsable : BEKAMISY Arnaud César
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : BUREAU DE LA DIRECTION REGIONALE DE L AGRICULTURE ET DE L ELEVAGE DIANA BLOC ADMINISTRATIF ANTSIRANANA 2EME ETAGE PORTE 66

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1: un millions Ariary (Ar1 000 000.00)
- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 3: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- Lot 4: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à BUREAU DE LA DIRECTION REGIONALE DE L AGRICULTURE ET DE L ELEVAGE DIANA BLOC ADMINISTRATIF ANTSIRANANA 2EME ETAGE PORTE 66 au plus tard le 07/10/2024 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1: dix-huit millions Ariary (Ar18 000 000.00)
- Lot 2: un millions cinq cent mille Ariary (Ar1 500 000.00)
- Lot 3: un millions deux cent mille Ariary (Ar1 200 000.00)
- Lot 4: six cent mille Ariary (Ar600 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du TRESORIE GENERAL ANTSIRANANA

9. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
4	BUREAU DE LA COMMUNE RURALE ANIVORANO NORD	20/09/2024	07:30min	RAVELOMANANTSOA MARC GEORGES
2	BUREAU DE LA CIRAE FOKONTANY ANTAFIANKASAKA AMBILOBE	19/09/2024	08:30min	RAVELOMANANTSOA MARC GEORGES
3	BUREAU DE LA CIRAE FOKONTANY ANTAFIANKASAKA AMBILOBE	19/09/2024	08:30min	RAVELOMANANTSOA MARC GEORGES
1	BUREAU DE LA CIRAE FOKONTANY ANTAFIANKASAKA AMBILOBE	19/09/2024	08:30min	RAVELOMANANTSOA MARC GEORGES

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 04/09/2024

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS